

## Bilan des négociations et cap final à l'AG de ce jeudi

Ce jeudi 6 au matin s'est tenue la troisième et dernière assemblée générale du personnel organisée par l'intersyndicale à propos du PSE et des négociations qui en découlent. Un point complet a été effectué à ce sujet.

Sur le plan de l'emploi, il a été rappelé qu'il y aurait 117 suppressions de postes contre 178 prévues initialement avec 19 créations. Au Prémédia, 2 postes ont été préservés plus un certain nombre par le biais de passerelles (de huit à dix). A la Pilaterie, sept postes ont été sauvés chez les ouvriers et un poste de cadre technique. Dans les services support, un poste a été préservé au service financier. Dans la rédaction, 25 postes de journalistes ont été sauvegardés, un poste de sportif à temps partiel (0,6) a été créé sur le Littoral, et 5,5 postes d'assistantes ont été sauvés.

De plus, la direction s'est engagée à écrire que le périmètre des journalistes (310,6 ETP) ne changerait pas d'ici le 31 décembre 2021. Enfin, les démissions et départs à la retraite qui interviendraient d'ici septembre, en dehors du plan de départs volontaires, seront remplacés par des CDI.

Concernant le volet social, la direction est convenue de calculer le montant des indemnités de départ volontaire sur la base des douze mois précédents la rupture conventionnelle, d'effectuer la moyenne avec le calcul précédent, basé sur 2016, et de conserver la somme la plus élevée des deux.

Des avantages financiers ont aussi été obtenus. Par le biais de primes, tout d'abord : revalorisation de la prime d'objectif des employés et des cadres administratifs et techniques, revalorisation de la prime de modernisation des ouvriers, revalorisation de la prime photo et mise en place d'une prime de reporter ou d'éditeur.

Le salaire des assistantes d'édition sera augmenté de 100€ brut, du fait qu'il s'agit d'une fonction nouvelle. Le changement automatique d'indice dans la rédaction sera pérennisé et on passera de 140 à 160 en dix-huit ans, au lieu de vingt, avec création d'un indice 150. En outre, le passage de 160 à 165 sera lui aussi automatique, en cinq ans.

### Dernières étapes

Ce vendredi, le CHSCT formule un avis sur le plan social. Ce lundi, ce sera au tour du comité d'entreprise. Les accords seront alors ouverts à la signature, à partir du mardi 11 avril.

Même si la justification économique du PSE ne tient pas, même si la politique numérique qu'il contient demeure floue et périlleuse pour l'avenir du journal, tous les membres de l'intersyndicale SNJ – SNJ-CGT – Filpac-CGT – CFTD estiment que les avancées obtenues par la négociation doivent être préservées et ils envisagent de ce fait de signer les accords. Tout en se montrant particulièrement vigilants sur les conséquences humaines de ce plan. C'est ce qu'ils ont clairement exprimé ce jeudi matin à la Pilaterie. Ils ont aussi remercié les salariés pour leur présence aux assemblées, aux manifestations et pour leur mobilisation en général.

(Lille, le 7 avril 2017)